



Saint-Césaire

Ville en mouvement

Formulaire de demande de permis
Construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire
GARAGE – REMISE – GAZEBO

Coordonnées

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse de correspondance : _____

Téléphone 1 : _____ Téléphone 2 : _____

Courriel : _____

Adresse des travaux

No civique : _____ Rue : _____

Êtes-vous propriétaire du terrain ? ☐ Oui ☐ Non*

**Vous devez fournir une autorisation écrite du propriétaire afin que votre demande soit traitée.*

Y a-t-il d'autres bâtiments accessoires sur votre propriété?

☐ Oui, complétez : ☐ Non

Nombre : _____

Dimensions : _____

Exécutant des travaux

☐ Je ferais appel à un entrepreneur ☐ Je ferais les travaux moi-même

Nom : _____

N° RBQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Durée des travaux :

Date de début : _____ Date de fin : _____



Documents à joindre à votre demande :

☐

Croquis d'implantation indiquant :

- Localisation du bâtiment;
- Dimensions actuelles et projetées du bâtiment;
- Distance avec les limites de terrain ;
- Distance entre le bâtiment projeté et tout autre bâtiment sur le terrain ;
- Localisation des installations septiques (*si applicable*) ;

☐

Croquis de construction comprenant toutes les élévations:

- La hauteur du bâtiment du niveau du sol au faîte du toit;
- Les matériaux de revêtement utilisés ;
- Localisation et dimensions des portes et fenêtres ;
- Le type de fondations.

☐

Autorisation écrite du propriétaire (si applicable)

Dispositions générales

- Le service de l'Urbanisme a un délai de **trente (30) jours** à compter du moment où le dossier de la demande est complet pour émettre le certificat d'autorisation (permis).
- Tout certificat d'autorisation (permis) émis doit être considéré comme nul et non avenue si aucun travail n'est commencé dans un délai de **trois (3) mois** à compter de la date de son émission
- Le permis n'est valide que suite à la signature du permis par le propriétaire et l'acquittement des frais, si applicable.

Qu'est-ce qu'un croquis d'implantation ?

Le croquis d'implantation est un dessin qui indique l'emplacement des **travaux projeté** ainsi que ses dimensions. Il indique la distance entre les travaux, les limites du terrain et les autres éléments sur le terrain : le stationnement, les emplacements et les dimensions des bâtiments complémentaires, etc.

Astuce : Faites une copie du plan inclus dans le certificat de localisation que vous avez reçu à l'achat de votre propriété et dessinez l'emplacement des éléments demandés sur celui-ci !

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec nous au **450 469-3108 poste 229** ou à inspecteur@ville.saint-cesaire.qc.ca

